

## Ecologistes et vignerons manifestent ensemble contre l'Etat

PUBLIÉ LE 03/07/2014 - MIS À JOUR LE 03/07/2014 À 14:13

Par Pascal Froidefond

**CHARTEVES (02). Une trentaine de viticulteurs, soutenus par des élus locaux, ont manifesté devant la mairie. Ils refusent l'agrandissement de la zone protégée.**



Mercredi matin 10 h 30. La porte de la mairie est refermée et verrouillée. À l'intérieur, la réunion prévue à 9 h 30 entre la municipalité, le conseil général et la direction départementale du territoire (DDT) sur le remembrement du coteau de Chartèves peut débuter. À l'extérieur, une trentaine de manifestants. Ils viennent d'interpeller Patrice Delaveaud, représentant de la DDT, sur les marches de la mairie, pour un débat imprévu. Parmi eux, on retrouve, avec les vignerons, Daniel Fallet du syndicat général des vignerons de Champagne (SVG) et représentant les vignerons du coteau mais aussi des élus tels Éric Mangin, conseiller général et maire de Crézancy, Joseph Rollinet, maire de Mont-Saint-Père. Mais aussi, et c'est plus étonnant, des membres de l'association Chartèves protégeons notre environnement (CPNE).

### **Tout le monde est d'accord !**

Les griefs sont nombreux : en premier lieu, ils protestent pour avoir été écartés de la réunion. Ensuite, ils refusent les conclusions du comité de pilotage qui préconise une zone protégée de quinze hectares. Enfin, ils exigent l'application du protocole d'accord de 1995 qui lui, n'en prévoit que neuf. « *C'est tout simplement du vol ! On nous empêche d'exploiter nos terres pourtant en AOC. Qui va payer ?* », s'exclame un viticulteur. Selon Daniel Fallet, administrateur du SVG, « *nous étions tombés d'accord en 1995. Les viticulteurs s'étaient engagés pour une exploitation raisonnée et biologique. Ils finançaient les travaux hydrauliques nécessaires.* »

Du côté des défenseurs de l'environnement, le discours varie : « *Il peut y avoir des modifications à la marge mais le protocole de 1995 garantit la sauvegarde des espèces et la santé des habitants avec une bande de 70 mètres protégée, au-dessus des habitations.* » Le groupement des vignerons a remis une pétition adressée au préfet et reprenant leurs revendications au représentant de l'État. Ils se sont déclarés déterminés à obtenir gain de cause.

### **AILLEURS SUR LE WEB**



Découvrez des recettes spécialement conçues pour les enfants : Gâteau au fromage Kiri®- Cuisine à quatre mains

### **A LIRE SUR LUNION.PRESSE.FR**



Pénurie en série de médicaments